



Eleveur de chat et premier contrat

Par **spiked**, le **04/04/2010** à **23:26**

Bonjour,

Je m'installe en temps qu'éleveur de chat, je vais bientôt réaliser mes premières ventes, et donc rédiger mes premiers contrats. Je veux essayer de me protéger au maximum, et j'ai donc cherché ce qui devait ou pouvait apparaître dans un contrat de vente. Si j'ai compris les garanties que je devais mettre pour les vices rédhibitoires, je n'ai rien vu au sujet des garanties pour les autres maladies. Suis-je tenue de rembourser un animal qui décéderait chez l'acheteur d'une autre cause que celle citées dans les vices rédhibitoires, si oui quels sont les délais de cette garantie. Ou alors est-ce que je peux mettre qu'ormis les vices rédhibitoires je ne garantis aucune autre cause de décès. Merci de votre aide d'avance.